

 <p>CODIM COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ÎLES MARQUISES</p>	<p>CONSEIL COMMUNAUTAIRE CC°4-2021</p> <p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE</p>	<p>Date du conseil communautaire: 30 août 2021</p> <p>Lieu : Visioconférence</p> <p>Date de convocation: 26 août 2021</p> <p>Date: 31 août 2021</p>
---	--	---

L'an deux-mille-vingt-et-un, le **30 août** le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le **26 août 2021** conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni **en visioconférence**, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le **30 août 2021**, M. Benoît KAUTAI ouvre la séance à **16:00** et procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Délégués communautaires présents (13/15):

Commune de Fatu Hiva: Henri TUIEINUI, Athanase PAHUTOTI

Commune de Hiva Oa: Joëlle FREBAULT, Ornella KAYSER

Commune de Nuku Hiva: Benoît KAUTAI, Nicolas HAITI, Laïza DEANE

Commune de Tahuata: Félix BARSINAS, Hana MARURAI

Commune de Ua Huka: Nestor OHU, Ranka AUNOA

Commune de Ua Pou: Joseph KAIHA, Wildorf TATA, Alain AH-LO

Absents (2)

Jean-Yves SCALLAMERA

Procuration(0)

Invités présents:

M. Guillaume AUDEBAUD, Chef de la subdivision administrative des îles Marquises

Mme Myrna PETERANO, Tavana Hau par intérim à la Circonscription des Îles Marquises

Mme Estelle SALGUES, subdivisionnaire de santé des îles Marquises

Ont assistés au conseil:

Mme Mareva KUCHINKE, Directrice Générale des Services, CODIM;

M. Teiki TETAHIOTUPA, Assistant de direction CODIM;

Les délégués communautaires présents (13/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Laïza DEAN est nommée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU 18 ET 19 JUIN 2021	3
3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2021	3
4. SITUATION SANITAIRE AUX MARQUISES	3
5. PROJET DE DÉLIBÉRATION : AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET DE LA CODIM DES FRAIS DE MISSION DE LA DÉLÉGATION PRÉSENTANT LA CODIM AU CONGRÈS MONDIALE DE LA NATURE ORGANISÉE PAR L'IUCN À MARSEILLE DU 3 AU 10 SEPTEMBRE 2021	5
6. QUESTIONS DIVERSES	6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
→ **ADOpte** l'ordre du jour

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU 18 ET 19 JUIN 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
→ **ADOpte** le procès verbal des séances des 18 et 19 juin 2021

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
→ **ADOpte** le procès verbal de séance du 24 juillet 2021

M. BARSINAS demande si la visite des sénateurs aux Marquises prévue en septembre est maintenue.

M. AUDEBAUD confirme que la mission sénatoriale a été annulée au regard de la situation sanitaire liée à la covid-19 en Polynésie française. Une date ultérieure n'a pas été établie.

4. SITUATION SANITAIRE AUX MARQUISES

Intervenant: Mme Estelle SALGUES, subdivisionnaire de santé des îles Marquises

La situation sanitaire liée à la covid-19 aux Marquises est tendue mais pas catastrophique. La moyenne d'âge a tendance à tendre vers les 40 ans au lieu de 20 ans.

Il n'y a pas eu de nouvelle hospitalisation dans les dix derniers jours. Les personnes hospitalisées ne sont pas en réanimation mais juste gardées en surveillance car ce sont des personnes fragiles.

L'hôpital a prévu 3 lits en réanimation et 11 sous oxygène sans réanimation et a installé un conteneur réfrigéré.

Mme SALGUES demande à ce que les communes s'équipent de cercueils zingués à l'intérieur et 18mm d'épaisseur de bois à l'extérieur. Dans le cas où ces cercueils seront utilisés, il faut qu'ils soient totalement hermétiques pendant les transports.

Mme DEANE demande si l'hôpital ou le service de santé fournit l'équipement de protection pour les personnes qui transportent et qui enterront les défunt.

Mme SALGUES répond que non.

M. TUIEINUI s'interroge sur les facteurs qui favorisent la circulation du variant delta.

Mme SALGUES répond que le variant delta est très contagieux, a une durée de vie sur les solides plus longue et a besoin de moins d'humidité. L'inhumation des défunt doit se faire sous 48h suivant le décès. Il faudrait prévoir 1 par île.

Mme FREBAULT demande si ces cercueils doivent être à l'hôpital à Nuku Hiva ou sur notre île respective.

Mme SALGUES propose de les garder chez soi dans l'attente. Un décès peut se produire chez soi, pas nécessairement à l'hôpital.

M. KAUTAI se propose de

→ **PRENDRE EN CHARGE** et de **STOCKER** 4 cercueils zingués à Nuku Hiva qui serviront au besoin. Les familles concernées rembourseront le cercueil avec l'aide de la CPS.

Mme FREBAULT se propose également, de

→ **PRENDRE EN CHARGE** et de **STOCKER** 4 cercueils zingués à Hiva Oa pour le groupe sud.

M. BARSINAS expose que des parents font sortir leurs enfants de l'internat alors que tous les cas positifs se déclarent dans les internats. Ramener ses enfants en famille dans les petites communes est un gros danger pour les autres.

Mme FREBAULT annonce qu'en concertation avec les membres de son Plan Communal de Crise (PC Crise), il a été convenu que les enfants malades sont gardés en internat pour éviter de contaminer les autres îles. Mais, si leurs parents décident autrement, ils sont libres de le faire.

M. KAUTAI questionne Mme SALGUES sur le stock d'oxygène à l'hôpital, car s'il faut en commander, il faut le faire à l'avance car il est interdit de transporter de l'oxygène par voie aérienne.

Mme SALGUES rassure qu'avec 170 bouteilles, cela est suffisant pour oxygéner 5 patients lourds. Il est préférable d'attendre avant de commander.

M. OHU propose que seules les personnes vaccinées peuvent se déplacer entre les îles aux Marquises comme cela est fait au départ de Tahiti.

M. BARSINAS demande si les Marquises sont proches d'atteindre l'immunité collective.

Mme SALGUES annonce qu'aujourd'hui, il y a environ 15 cas déclarés positifs par jour. Plus ce plateau est long en restant à ce taux, plus vite on atteindra l'immunité collective.

M. AUDEBAUD dit que si tout le monde est d'accord avec la proposition de M. OHU, il en avisera le Haut-Commissaire. Il est plus facile de contrôler au départ des avions ou des

bateaux quand les départs sont réguliers. Il sera très difficile de contrôler les départs de bateaux non réguliers (la nuit, tôt le matin...).

M. KAUTAI rappelle qu'à Tahiti, il y a 3 cas pour embarquer :

- schéma vaccinal complet
- un test PCR ou antigénique négatif
- une attestation d'immunité (guéri du covid).

De plus, aux Australes, ce n'est pas l'archipel qui est confiné mais seulement 2 îles.

Mme SALGUES prévient que c'est la vitesse de progression du virus qui détermine le confinement.

Mme FREBAULT annonce qu'en PC de crise, elle demande l'avis des 2 médecins pour décider du confinement.

M. BARSINAS propose que s'il y a confinement, il faudrait commencer par le week-end d'abord.

M. KAUTAI expose la situation du ARANUI qui en tant que bateau de croisière mixte, n'a pas le droit de prendre des passagers alors que les touristes peuvent prendre l'avion. M. KAUTAI demande si les autres délégués communautaires sont d'accord pour accepter que ARANUI arrive avec des touristes au prochain voyage prévu le 18 septembre.

Mme FREBAULT précise que la compagnie ARANUI est sérieuse et a tout mis en place pour gérer la situation liée à la covid.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **APPROUVE** le principe que la compagnie ARANUI puisse venir aux Marquises avec des passagers.

→ **APPROUVE** le principe de mettre en place un système de contrôle sanitaire à l'embarquement pour tous déplacements intra archipel.

→ **DÉCIDE** d'écrire un courrier signé des 6 maires et adressé au Haut-Commissaire et au Président du Pays.

Mme FREBAULT remercie tout le monde et s'excuse de devoir quitter la séance pour se réunir avec les membres de son PC de crise.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION : AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET DE LA CODIM DES FRAIS DE MISSION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA CODIM AU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE ORGANISÉE PAR L'IUCN À MARSEILLE DU 3 AU 10 SEPTEMBRE 2021

Sont absents : M. Jean-Yves SCALLAMERA et Mme Joëlle FREBAULT

Mme KUCHINKE précise que c'est dans le cadre des projets d'aires marine protégées Te Tai Nui a Hau, les aires marines éducatives, les zones de pêche réglementées à Ua Huka et les zones du littoral qui feront parties du projet d'inscription des îles Marquises à l'UNESCO que la CODIM organise ce déplacement. Mme KUCHINKE présente le congrès et son format, les sessions auxquelles la délégation de la CODIM va participer et intervenir. Des rendez-vous avec l'État ont été organisés à Paris, au retour de Marseille pour discuter de ce projet Te Tai Nui a Hau et de la navette de sauvetage.

M. KAUTAI précise que l'objectif est aussi de faire rappeler à l'audience du congrès que ce projet d'aire marine protégée a été mené en collaboration avec l'agence des aires marines protégées, aujourd'hui sous le sigle de OFB (Office Français pour la Biodiversité). La population locale a été consultée. Il y a eu plusieurs missions scientifiques. M. BARSINAS s'était même déplacé à Sydney en 2014. Les aires marines éducatives sont nées à Vaitahu, à Tahuata, aux Marquises. Aujourd'hui, le projet n'est pas encore officialisé.

M. BARSINAS conseille à la délégation de préciser aux personnes qui seront présentes que cette compétence relève du Pays et que la CODIM est toujours prête à collaborer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

→ **AUTORISE** la prise en charge des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et aux frais divers de la délégation représentant la CODIM au congrès mondial de la nature à Marseille du 3 au 10 septembre 2021.

Les frais de déplacement aller/retour incluent les moyens de transport maritime, aérien, et terrestre entre l'île d'origine (Nuku Hiva, Ua Huka et Hiva Oa) et Marseille.

Les frais d'hébergement incluent ceux nécessaires à Papeete, Paris et Marseille.

→ **DÉSIGNE** M. KAUTAI, Mme FREBAULT, M. OHU, et Mme KUCHINKE comme membres de la délégation représentant la CODIM au congrès.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. KAUTAI rappelle que les concertations communales dans le cadre de l'étude de la mutualisation de l'électricité se tiendront la semaine du 13 septembre aux Marquises.

Le groupement commencera par les îles du groupe sud les lundi 13 et mardi 14 et poursuivra au nord le jeudi 15 et vendredi 16. Le conseil communautaire devra se réunir après pour délibérer sur le devenir du service de l'énergie des communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOpte** le principe de se réunir le vendredi 17 et samedi 18 septembre à Hiva Oa pour se prononcer sur les résultats de l'étude de mutualisation.

N'ayant pas d'autres questions diverses et les sujets de l'ordre de jour ayant tous été évoqués, M. KAUTAI clos la séance et invite les délégués à se réunir le vendredi 17 septembre 2021.

Fin de la séance à 17:45

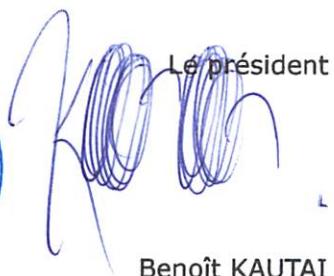
La secrétaire de séance



Laïza DEANE



Le président



Benoît KAUTAI